

Conditions d'utilisation

du service de communication Internet

Le présent Contrat a été révisé le 16 décembre 2019 (version 1.0).

IL S'AGIT DU CONTRAT JURIDIQUE (« CONTRAT ») ENTRE PIONEER CORPORATION, SITUÉ À L'ADRESSE 28-8, HONKOMAGOME 2-CHOME, BUNKYO-KU, TOKYO 113-0021, JAPON (« PIONEER ») ET VOUS. VOUS ACCEPTEZ QUE LE PRÉSENT CONTRAT SOIT EXÉCUTOIRE COMME TOUT AUTRE CONTRAT NÉGOCIÉ ÉCRIT SIGNÉ PAR VOUS.

LE PRÉSENT CONTRAT FOURNIT LES CONDITIONS D'UTILISATION QUI S'APPLIQUENT À VOTRE UTILISATION DU SERVICE (DÉFINI CI-DESSOUS), QUI EST FOURNI PAR PIONEER UNIQUEMENT POUR UNE UTILISATION PERSONNELLE ET NON COMMERCIALE. LES AUTRES SERVICES FOURNIS PAR PIONEER OU UN TIERS EN RELATION AVEC LE SERVICE SONT SOUMIS AUX CONDITIONS D'UTILISATION DE CES SERVICES.

LE PRÉSENT CONTRAT ENTRE EN VIGUEUR AU MOMENT OÙ VOUS L'ACCEPTEZ EN CLIQUANT SUR LE BOUTON DE CONSENTEMENT OU EN UTILISANT LE SERVICE. SI VOUS N'AVEZ PAS L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE, CE QUI SIGNIFIE QUE VOUS N'ÊTES PAS UN ADULTE, DEMANDEZ À VOTRE PARENT OU TUTEUR DE CONSULTER LE SERVICE ET LES PRÉSENTES CONDITIONS. EN CLIQUANT SUR LE BOUTON DE CONSENTEMENT, VOUS DÉCLAREZ (INDIQUEZ À PIONEER) QUE VOUS AVEZ OBTENU L'ACCORD DE VOTRE PARENT OU TUTEUR, SI NÉCESSAIRE, DE CONCLURE LE PRÉSENT CONTRAT. PIONEER N'A PAS L'INTENTION NI NE FOURNIT DÉLIBÉRÉMENT LES SERVICES POUR UNE UTILISATION PAR DES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES CONDITIONS D'UTILISATION DU PRÉSENT CONTRAT, N'ACTIVEZ PAS NI N'UTILISEZ AUCUNE PARTIE DU SERVICE.

1. Définitions.

Les définitions suivantes s'appliquent :

- a. Le terme « Service » désigne divers services, fonctions (y compris les logiciels) et contenus nécessitant une connexion Internet, qui sont fournis sur un Appareil AV

(défini ci-dessous) via un Terminal de communication (défini ci-dessous) pour une utilisation personnelle et non commerciale.

b. Le terme « Appareil AV » désigne un appareil audiovisuel de voiture distribué et vendu par Pioneer.

c. Le terme « Terminal de communication » désigne un smartphone ou un autre appareil doté d'une fonction de partage de connexion Wi-Fi ou un appareil de communication dédié à la communication de données Wi-Fi.

d. Le terme « Utilisateur » ou « vous » désigne la personne qui a accepté le présent Contrat et a commencé à utiliser le Service.

2. Conditions d'utilisation du Service.

Pour utiliser le Service, vous devez fournir un Terminal de communication avec service sans fil à vos frais.

Lors de l'utilisation d'un smartphone comme Terminal de communication, selon le modèle de smartphone, une partie ou la totalité du Service peut ne pas être disponible. En outre, le Service peut être temporairement indisponible lorsque le smartphone reçoit un appel ou un e-mail. Lors de l'utilisation du Service, il se peut que vous ne puissiez pas passer d'appels ou envoyer/recevoir des e-mails sur votre smartphone.

Certaines fonctions du Service peuvent ne pas être disponibles lors de l'utilisation de CarPlay ou d'Android Auto sur l'appareil AV. En outre, la disponibilité de fonctions spécifiques varie d'une région à l'autre.

3. Restriction d'utilisation.

En relation avec le Service et son utilisation par vous, vous ne devez commettre aucun acte :

- a. portant atteinte aux droits détenus par Pioneer ou tout tiers.
- b. entraînant des dommages ou préjudices au Service, à Pioneer ou à un tiers.
- c. portant atteinte à la vie privée d'autres utilisateurs ou tiers.
- d. contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.
- e. enfreignant les lois ou réglementations applicables.
- f. pour modifier, changer, inverser l'ingénierie, désassembler, décompiler ou utiliser illégalement le code source du logiciel obtenu auprès du Service.

g. pouvant interrompre ou nuire au fonctionnement du Service.

Lors de l'utilisation du Service, n'exécutez pas ou n'installez pas de logiciels, programmes, etc. sur l'appareil AV qui ne sont pas fournis par Pioneer. Cela pourrait entraîner un dysfonctionnement ou désactiver complètement l'appareil AV ou compromettre les informations entrées dans l'appareil AV. PIONEER ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ AUX UTILISATEURS RÉSULTANT DE L'EXÉCUTION OU DE L'INSTALLATION DE LOGICIELS, PROGRAMMES, ETC. QUI NE SONT PAS FOURNIS PAR PIONEER.

4. Suspension d'utilisation/Résiliation

Pioneer peut, à sa seule discrétion, suspendre ou résilier la fourniture de tout ou partie du Service ou résilier le présent Contrat sans préavis en cas de :

- a. Violation du présent Contrat ou de l'une de ses dispositions supplémentaires.
- b. Utilisation du Service sans obtenir au préalable le consentement d'un parent ou tuteur, le cas échéant, ou utilisation du Service autrement non autorisée.
- c. Violation de tout autre accord avec Pioneer.

Pioneer peut suspendre tout ou partie du Service sans préavis dans les circonstances suivantes :

- a. Inspection, maintenance ou réparation du Service, du contenu tiers inclus dans le Service ou de l'équipement connexe.
- b. Tout événement hors du contrôle raisonnable de Pioneer ou de son fournisseur, y compris, sans s'y limiter, un conflit de travail, une panne d'Internet ou interruption du Service, une panne de communications, une défaillance d'un fournisseur de services ou de tout autre tiers, un incendie, un acte de terrorisme, une catastrophe naturelle, des troubles civils ou une guerre.
- c. Dans le cas où il est nécessaire de suspendre les Services pour toute autre raison.

PIONEER ET SES CONCEDANTS DE LICENCE NE PEUVENT ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE TOUTE NATURE RESULTANT DE LA SUSPENSION OU DE LA RESILIATION DE TOUT OU PARTIE DU SERVICE EN VERTU DU PRESENT ARTICLE.

5. Modification du Service.

Pioneer peut ajouter, modifier ou supprimer tout aspect du Service ou résilier le Service à sa discrétion sans responsabilité pour les dommages de toute nature. Dans ce cas, Pioneer avisera l'Utilisateur en publiant un avis sur le site Web de Pioneer ou par toute autre méthode appropriée.

6. ABSENCE DE GARANTIE, EXONÉRATION, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.

DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LE DROIT APPLICABLE :

- a. IL N'Y A PAS DE GARANTIE POUR LE SERVICE, ET LE SERVICE EST FOURNI « TEL QUEL ET AVEC TOUS LES DÉFAUTS », ET PIONEER DÉCLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'EXACTITUDE, D'UTILITÉ ET DE CONTINUITÉ.
- b. EN AUCUN CAS PIONEER OU SES CONCÉDANTS DE LICENCE NE POURRONT ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES ENVERS L'UTILISATEUR OU QUICONQUE POUR TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU CONSÉCUTIF DE TOUTE SORTE (NOTAMMENT, SANS S'Y LIMITER, PERTE DE DONNÉES OU PERTE ÉCONOMIQUE) RÉSULTANT DE OU LIÉE DE QUELQUE MANIÈRE AU PRÉSENT CONTRAT, Y COMPRIS VOTRE UTILISATION OU INCAPACITÉ À UTILISER LE SERVICE QUELLE QUE SOIT LA CAUSE DE L'ACTION SUR LAQUELLE LA RÉCLAMATION EST BASÉE, MÊME SI PIONEER OU SES CONCÉDANTS DE LICENCE ONT ÉTÉ AVISÉS DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES OU RÉCLAMATION ; ET
- c. EN AUCUN CAS EN VERTU DE QUELQUE CAS DE RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT, À L'EXCLUSION D'UNE FAUTE INTENTIONNELLE DE PIONEER, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE PIONEER ET DES CONCÉDANTS DE LICENCE POUR TOUT DOMMAGE OU RÉCLAMATION RÉSULTANT DE OU LIÉ AU PRÉSENT CONTRAT OU SON SUJET OU TOUT PRODUIT, QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT OU AUTRE, N'EXCÉDERA DIX DOLLARS AMÉRICAINS (10,00 \$ US), OU LE PRIX PAYÉ POUR LE PRODUIT PIONEER ACHETÉ POUR ÊTRE UTILISÉ AVEC LE SERVICE, SELON LE MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ. LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE PIONEER ET DES CONCÉDANTS DE LICENCE EST CUMULATIVE, AVEC TOUS LES PAIEMENTS DE PIONEER ET DES

CONCÉDANTS DE LICENCE TIERS EN RÉGLEMENT DE LEURS RESPONSABILITÉS AGRÉGÉES POUR DÉTERMINER LE RÉGLEMENT DE CETTE LIMITE.

L'UTILISATEUR REÇOIT DU CONTENU ET DES SERVICES TIERS ACCESSIBLES VIA LE SERVICE À SES PROPRES RISQUES. PIONEER NE SERA PAS TENU RESPONSABLE EN CAS DE LITIGE ENTRE L'UTILISATEUR ET TOUT TIERS EN RELATION AVEC LE SERVICE, QUE L'UTILISATEUR DOIT RÉSOUDRE SOUS SA PROPRE RESPONSABILITÉ ET À SES FRAIS.

7. VOS DROITS SPÉCIFIQUES.

CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES, L'EXCLUSION DE DOMMAGES OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ CI-DESSUS, AINSI CERTAINES OU TOUTES LES EXONÉRATIONS, EXCLUSIONS ET/OU LIMITATIONS CI-DESSUS, DANS LES LIMITES INTERDITES PAR LE DROIT APPLICABLE, PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. VOS DROITS SPÉCIFIQUES PEUVENT VARIER D'UNE JURIDICTION À UNE AUTRE.

8. OBJECTIF PREMIER.

SAUF LIMITATION OU MODIFICATION PAR LE DROIT APPLICABLE, LES EXONÉRATIONS, EXCLUSIONS ET LIMITATIONS PRÉCÉDENTES S'APPLIQUENT, MÊME SI UN RECOURS N'ATTEINT PAS SON OBJECTIF PREMIER.

9. Droit de propriété intellectuelle.

Tous les droits, y compris les droits d'auteur, droits de marque et autres droits de propriété intellectuelle liés au contenu, texte, images, données, logiciels et informations (« Contenu ») fournis aux Utilisateurs par le Service appartiennent à Pioneer ou à ses Concédants de licence.

Les Utilisateurs ne doivent pas utiliser (y compris en copiant, modifiant ou transmettant publiquement) tout ou partie du Contenu fourni via le Service sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation expresse de Pioneer et de ses Concédants de licence, au-delà de ce qui est expressément autorisé par le présent Contrat ou la loi applicable.

10. Confidentialité et sécurité.

Lors de l'utilisation du Service, nous collectons des données telles qu'un identifiant pour l'appareil AV, des informations de localisation et d'autres données personnelles, qui peuvent être transférées et stockées par des tiers. Pioneer gère les données personnelles collectées auprès de vous conformément aux lois applicables en matière de protection des informations personnelles. Veuillez vous reporter à la « Politique de confidentialité de XX » pour plus d'informations sur les données personnelles collectées, les tiers avec lesquels les données sont partagées et à quelles fins ces données sont collectées, utilisées et partagées. Vous pouvez consulter la « Politique de confidentialité de XX » sur l'appareil AV ou vous pouvez trouver les liens vers la « Politique de confidentialité de XX » et le présent Contrat sur la page de l'Appareil AV sur le site Web de Pioneer de votre région.

11. Modifications apportées au présent Contrat.

Pioneer peut modifier le présent Contrat à tout moment. Pioneer fournira un avis préalable sur les modifications et la date d'entrée en vigueur en publiant un avis sur ce site et par d'autres moyens appropriés. Votre utilisation du Service après un tel avis constitue votre acceptation du Contrat révisé.

12. Attribution.

Le présent Contrat et les droits et obligations de l'Utilisateur en vertu de celui-ci ne peuvent pas être attribués ou transférés par l'Utilisateur sans le consentement écrit préalable de Pioneer. Si vous tentez d'attribuer vos droits et obligations en vertu du présent Contrat, vos droits en vertu de celui-ci seront résiliés immédiatement et vous ne pourrez pas utiliser le Service. Pioneer peut attribuer ou transférer librement le présent Contrat ou l'un de ses droits ou obligations en vertu de celui-ci.

13. Divisibilité.

Si une quelconque disposition du présent Contrat est considérée comme illégale, invalide ou non exécutoire, cette détermination n'affectera pas la légalité, la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition du présent Contrat. En cas de nullité, d'invalidité ou d'inapplicabilité d'une ou plusieurs dispositions du présent Contrat, les parties devront remplacer cette disposition par une disposition valide et applicable avec l'incidence économique la plus proche possible de la disposition incorrecte.

14. Loi applicable.

Si vous résidez dans l'un des États membres de l'Union européenne, le présent Contrat est régi et sera interprété conformément aux lois belges. Si vous résidez aux États-Unis, le présent Contrat est régi et sera interprété conformément aux lois de l'État de

Californie, États-Unis. Si vous résidez au Canada, le présent Contrat est régi et sera interprété conformément aux lois de la Province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada. Si vous résidez dans un territoire en dehors de l'Union européenne, des États-Unis ou du Canada, le présent Contrat est régi et sera interprété conformément aux lois du Japon.

15. Jurisdiction.

Les parties effectueront de bonne foi des démarches pour résoudre à l'amiable tout litige ou polémique pouvant résulter ou en relation avec le présent Contrat, ou tout manquement à celui-ci.

Au cas où un règlement à l'amiable ne saurait être trouvé, si vous résidez dans un État membre de l'Union européenne, les parties peuvent choisir de régler toutes les réclamations résultant ou en relation avec le présent Contrat (notamment sa formation, interprétation, applicabilité, caractère exécutoire, exécution et violation) par arbitrage exécutoire. Si vous résidez dans un territoire autre qu'un État membre de l'Union européenne, ces réclamations doivent être réglées en définitive par arbitrage exécutoire tel que stipulé dans la présente. Si les parties acceptent de régler les réclamations par arbitrage, cet arbitrage doit être mené selon les règles d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par trois arbitres désignés conformément à ces règles. Si l'Utilisateur réside dans un État membre de l'Union européenne, l'arbitrage doit avoir lieu à Bruxelles, Belgique, et en langue anglaise. Si vous résidez aux États-Unis, l'arbitrage doit avoir lieu dans l'un de trois sites régionaux (New York, New York ; Dallas, Texas ; ou Comté de Los Angeles, Californie). Si vous résidez au Canada, l'arbitrage doit avoir lieu dans l'un des trois sites régionaux (Vancouver, BC ; Toronto, ON ; ou Québec, QC). Si vous résidez dans tout autre territoire, l'arbitrage doit avoir lieu à Tokyo, Japon. La décision arbitrale sera sans appel et exécutoire pour les autres parties et suivra le raisonnement de la présente.

Pour les résidents d'États membres de l'Union européenne, au cas où les parties n'accepteraient pas de régler les réclamations par arbitrage, les tribunaux belges doivent être exclusivement compétents pour régler toutes les réclamations résultant de ou en relation avec le présent Contrat (notamment sa formation, interprétation, applicabilité, caractère exécutoire, exécution et violation). Pour les résidents du Canada, si la disposition d'arbitrage n'est pas exécutoire, les parties se soumettent à la juridiction exclusivement compétente des tribunaux de la ville de Toronto, sauf interdiction contraire de la loi.

16. Intégralité de l'accord.

Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre Pioneer et l'Utilisateur relativement à l'objet du présent Contrat. Le terme « notamment » doit être interprété comme « notamment mais sans s'y limiter ».

17. Nous contacter.

Pour toute question ou réclamation relative au présent Contrat, vous pouvez nous contacter

en consultant le site https://global.pioneer/en/product_support/support/

ou

par courrier à l'une des adresses ci-dessous :

Pioneer Corporation

À l'attention de : Customer Support

28-8, Honkomagome 2-Chome

Bunkyo-Ku, Tokyo

113-0021, Japon

Pioneer Electronics AsiaCentre Pte. Ltd.

À l'attention de : Service Centre

2 Jalan Kilang Barat, #07-01

Singapour 159346

Pioneer Europe NV

À l'attention de : Customer Support

Haven 1087, Keetberglaan 1

9120 Melsele, Belgique

Pioneer Electronics (USA) Inc.

À l'attention de : Service & Support

2050 W. 190th Street, Suite 100

Torrance, CA 90504 États-Unis

Révision :

Version 1.0 : lundi 16 décembre 2019

Dispositions supplémentaires pour Amazon Alexa

Les présentes dispositions supplémentaires pour Amazon Alexa (le « Supplément Alexa ») fournissent des conditions d'utilisation supplémentaires relatives à l'utilisation du service de reconnaissance vocale Alexa (« Service Alexa ») fourni par Amazon Services International, Inc. et ses sociétés affiliées (collectivement « Amazon ») sur l'Appareil AV et les droits et obligations entre Pioneer et l'Utilisateur.

1. Compte Amazon.

Si vous souhaitez utiliser le Service Alexa, il est nécessaire de créer un compte Amazon, d'accepter les Conditions de service d'Alexa et de vous connecter à Amazon sur l'Appareil AV.

2. Confidentialité.

Pioneer ne stocke pas les informations vocales et audio de l'Utilisateur. Lorsque l'Utilisateur utilise le Service Alexa, ces informations sont transférées directement à Amazon pour une analyse vocale. En vertu des Conditions de service d'Alexa, l'Utilisateur accepte que ses informations vocales et audio soient stockées par Amazon. Pour plus d'informations sur le traitement des données d'Amazon, y compris les données vocales, dans le Service Alexa, cliquez sur les liens ci-dessous ou visitez la page d'accueil d'Amazon de votre région et cliquez sur « Déclaration de confidentialité » et « Conditions d'utilisation », « Conditions d'utilisation et de vente » ou similaire en bas de la page.

Conditions d'utilisation :

<https://www.amazon.com/gp/help/customer/display.html?nodeId=201909000>

Conditions d'utilisation d'Alexa :

<https://www.amazon.com/gp/help/customer/display.html?nodeId=201809740>

Déclaration de confidentialité d'Amazon :

<https://www.amazon.com/gp/help/customer/display.html?nodeId=201909010>

Paramètres de confidentialité d'Alexa : <https://www.amazon.com/alexaprivacysettings>

3. ABSENCE DE RESPONSABILITÉ POUR ALEXA.

PIONEER NE PEUT PAS RÉPONDRE AUX QUESTIONS CONCERNANT LA FONCTION DE RECONNAISSANCE VOCALE DU SERVICE ALEXA.

DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LE DROIT APPLICABLE, EN AUCUN CAS PIONEER NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE ENVERS VOUS OU QUICONQUE POUR TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU CONSÉCUTIF DE TOUTE SORTE RÉSULTANT DE OU LIÉE DE QUELQUE MANIÈRE À AMAZON ALEXA (Y COMPRIS LA MAUVAISE RECONNAISSANCE DES ÉNONCÉS) QUELLE QUE SOIT LA CAUSE DE L'ACTION SUR LAQUELLE LA RÉCLAMATION EST BASÉE, MÊME SI PIONEER A ÉTÉ AVISÉ DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES OU RÉCLAMATIONS. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE DOMMAGES, AINSI LES EXCLUSIONS CI-DESSUS, DANS LES LIMITES INTERDITES PAR LE DROIT APPLICABLE, PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. VOS DROITS SPÉCIFIQUES PEUVENT VARIER D'UNE JURIDICTION À UNE AUTRE.

Dispositions supplémentaires pour la Fonction de navigation

Les présentes dispositions supplémentaires pour la Fonction de navigation (« Supplément de navigation ») fournissent des conditions d'utilisation supplémentaires concernant la Fonction de navigation sur l'appareil AV. Dans le présent Supplément de navigation, le terme « Fonction de navigation » désigne la fonction de navigation sur Internet de l'appareil AV à l'aide de la connectivité d'un terminal de communication.

1. AVERTISSEMENT.

L'UTILISATEUR NE DOIT PAS UTILISER LA FONCTION DE NAVIGATION PENDANT LA CONDUITE. IL EST ILLÉGAL DANS LA PLUPART DES ÉTATS DES ÉTATS-UNIS ET PEUT ÊTRE ILLÉGAL DANS D'AUTRES JURIDICTIONS POUR TOUT TÉLÉVISEUR OU AUTRE AFFICHAGE VIDÉO, FLUX, TRANSMISSION OU DIFFUSION D'ÊTRE VISIBLE PAR LE CONDUCTEUR PENDANT QUE LE VÉHICULE EST EN MOUVEMENT. VOUS ACCEPTEZ DE NE PAS UTILISER LA FONCTION DE NAVIGATION PENDANT LE CONTRÔLE D'UN VÉHICULE EN MOUVEMENT ; CECI EST ILLÉGAL ET POURRAIT ÊTRE DANGEREUX POUR LES PASSAGERS DU VÉHICULE OU LES PASSANTS. CECI POURRAIT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES VOIRE MORTELLES POUR VOUS ET LES AUTRES. VEUILLEZ GARER LE VÉHICULE DANS UN ENDROIT SÛR ET SERRER LE FREIN DE STATIONNEMENT AVANT DE REGARDER TOUT AFFICHAGE VIDÉO, FLUX, TRANSMISSION OU DIFFUSION DISPONIBLE VIA LA FONCTION DE

NAVIGATION.

Certains sites Web peuvent ne pas s'afficher correctement sur l'écran de l'Appareil AV. En outre, selon son format, le contenu de certains sites Web ne sera pas pris en charge par l'Appareil AV et le contenu peut ne pas être affiché ou lu correctement.

2. RISQUE DE VIRUS.

BIEN QUE DES MESURES RAISONNABLES SOIENT APPLIQUEES POUR PROTEGER LA SECURITE DE L'APPAREIL AV, COMME POUR TOUTE UTILISATION D'INTERNET, CERTAINS SITES WEB PEUVENT EXPOSER LES APPAREILS A DES VIRUS, DES LOGICIELS MALVEILLANTS, DES LOGICIELS ESPIONS, DES CODES MALVEILLANTS OU D'AUTRES RISQUES DE SECURITE. LORSQUE VOUS ENVOYEZ DES URL DE SITE WEB A L'APPAREIL AV ET PARCOUREZ DES SITES WEB SUR L'APPAREIL AV, VOUS LE FAITES A VOS PROPRES RISQUES.

DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LE DROIT APPLICABLE, EN AUCUN CAS PIONEER NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE ENVERS VOUS OU QUICONQUE POUR TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU CONSÉCUTIF DE TOUTE SORTE (NOTAMMENT, SANS S'Y LIMITER, POUR LA PERTE DE DONNÉES OU UNE PERTE ÉCONOMIQUE) RÉSULTANT DE OU LIÉE DE QUELQUE MANIÈRE AU PRÉSENT SUPPLÉMENT OU À L'INFECTION DE L'APPAREIL AV PAR UN VIRUS, LOGICIEL MALVEILLANT, LOGICIEL ESPION OU AUTRE CODE MALVEILLANT, QUELLE QUE SOIT LA CAUSE DE L'ACTION SUR LAQUELLE LA RÉCLAMATION EST BASÉE, MÊME SI PIONEER A ÉTÉ AVISÉ DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES OU RÉCLAMATION. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE DOMMAGES, AINSI LES EXCLUSIONS CI-DESSUS, DANS LES LIMITES INTERDITES PAR LE DROIT APPLICABLE, PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. VOS DROITS SPÉCIFIQUES PEUVENT VARIER D'UNE JURIDICTION À UNE AUTRE.